



Date de dépôt : 22 mars 2023

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Christo Ivanov : Règlements de comptes mafieux dans nos écoles : la violence franchit un nouveau cap !**

En date du 3 mars 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Nos écoles sont en principe des lieux d'apprentissage où est dispensée à tous nos jeunes une formation de qualité en vue de favoriser leur développement harmonieux. Ces sanctuaires destinés à la transmission des connaissances subissent, on le sait, des événements regrettables incompatibles avec la mission de l'école. Des actes de violence s'y produisent, des propos discriminatoires ou sexistes y sont tenus et des actes d'extorsion y sont commis.

Nous apprenons qu'un nouveau stade dans la violence a été franchi à l'Ecole de culture générale (ECG) Jean-Piaget. D'après la « Tribune de Genève », plusieurs personnes encagoulées, armées de couteaux, de marteaux et munies de gaz lacrymogènes, ont tabassé deux élèves de l'établissement.

Ces interventions furtives et cagoulées ne sont pas sans rappeler les règlements de comptes dans le milieu de la drogue, qui, bien que relativement rares chez nous, sont hélas fréquents dans des villes du sud de la France ou de l'Italie où ils prennent généralement des tournures dramatiques.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Qu'est-ce qui est fait pour protéger les élèves face à des règlements de comptes de type mafieux dans ou aux abords des établissements du secondaire II ?***
- 2) *Le recours à la vidéosurveillance est-il envisagé dans et aux abords des établissements du secondaire II ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Actuellement l'enseignement secondaire II ne compte pas d'actes violents perpétrés au sein même des établissements. En revanche, un certain nombre d'actes violents – pouvant être liés à la problématique de la violence entre jeunes – ont été recensés en périphérie de certains établissements de l'enseignement secondaire II. Ces agressions ne sont donc pas liées à l'école en tant que telle, mais trouvent leur origine dans les agissements d'une poignée de jeunes qui revendiquent, notamment, leur appartenance à certains quartiers.

La sécurité des élèves constituant une priorité et devant continuer d'être garantie, le renforcement du maillage territorial entre les différents acteurs (école-police-FASe-services de la jeunesse communaux), la collaboration en réseau autour du repérage, du partage des informations ainsi que la prévention au sein des écoles ont été accentués.

Dans le cadre de ces actes violents ayant eu lieu aux abords/hors des établissements, la police a été sollicitée pour intervention. La collaboration entre les acteurs scolaires et la police s'articule donc autour de la prévention et de l'action.

S'agissant du recours à la vidéosurveillance, ceci n'est pas envisagé dans et aux abords des établissements du secondaire II.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA